

REGLEMENT DU JEU RÉSERVÉ AUX LECTEURS DE LA NEWSLETTER HABITAT DÉCO, MÉTIERS D'ART ET ANTIQUAIRES

Article 1 – Qui organise ?

La **SAPL DESTINATION NANCY**, dont le siège social est à Nancy, 1 Place de la République, est la porte d'entrée unique pour la promotion touristique, l'accueil et l'organisation d'événements sur le territoire.

DESTINATION NANCY organise un jeu concours faisant appel à la sagacité des joueurs.

Article 2 – Qui participe ?

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices ainsi qu'aux membres de leur famille (ascendants et descendants).

Article 3 – Durée et Principe

Ce jeu concours se déroule du 30 janvier 2023 au 21 février 2023 à 10h00.

Pour jouer, il est nécessaire de :

- D'être abonné à la newsletter du Salon Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires
- Trois indices seront dévoilés progressivement dans ces newsletters pour trouver la bonne réponse
- De compléter le formulaire qui sera accessible en lien dans la newsletter avec le troisième indice avant le 21 février 2023 à 10h.

Il est autorisé, un bulletin par foyer sur toute la durée de l'opération.

Article 4 – Tirage au sort / dotation

Le tirage au sort aura lieu mardi 21 février 2023 à 11h00 au Parc Expo de Nancy. Un(e) gagnant(e) sera désigné(e) parmi ceux ayant donné la bonne réponse.

Lot : Un bon pour deux personnes pour le restaurant Vins et Tartines d'une valeur de 100 euros offert par les maisons Mengin.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de la dotation à gagner suivant les disponibilités.

La personne tirée au sort sera prévenue par mail.

Pour confirmer le tirage au sort, et valider ainsi la dotation proposée lors des tirages, les personnes sélectionnées devront impérativement contacter DESTINATION NANCY par retour de mail avant le 2 mars 2023.

Après ce délai, la dotation sera remise en jeu lors d'un prochain jeu concours organisé par DESTINATION NANCY.

Article 5 – Publication des résultats

La société organisatrice du jeu concours se réserve le droit de publier et diffuser les renseignements d'identité ou les photographies de tout ou partie du gagnant, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Article 6 - Responsabilités / Cas de force majeure / Réserve de prolongation / Annexes :

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue dans l'hypothèse où si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Les sociétés organisatrices se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 7 – Acceptation du règlement :

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Ce règlement est accessible en ligne sur le site internet du Salon Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires

Article 8 – Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité :

- Prendre en compte votre participation au jeu,
- Identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots,
- Gérer la prospection et la communication commerciale, avec l'accord des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de DESTINATION NANCY et de ses partenaires,
- Diffuser la liste des gagnants.

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique (info@destination-nancy.com) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.